

Pôle Relations Conventionnelles

DECLARATION DE NOUVEAUX LOCAUX

Pour pouvoir mettre à jour votre situation conventionnelle suite à l'ouverture d'un ou plusieurs locaux, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner par pli recommandé avec accusé de réception les documents suivants :

- l'auto-diagnostic ci- joint (cochez la case nouveaux locaux) dûment complété et signé par le responsable juridique de l'entreprise, de la mutuelle ou de l'association,
- les pièces visées à la dernière page du questionnaire.

A réception de ces documents et dans la mesure où les modalités d'exercice de votre activité sont conformes aux dispositions conventionnelles et réglementaires, les services de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) procéderont à l'actualisation de votre situation.